



CESER Bourgogne Franche-Comté

## L'Essentiel de l'avis D'une relation de bon voisinage à une stratégie de développement

Les régions et pays voisins de la région Bourgogne-Franche-Comté exercent une attractivité sur ses habitants, ses entreprises et même sur des collectivités territoriales. Comment tirer profit ou contrer les éventuels effets pervers de cette situation particulière ? Comment s'intégrer dans cet environnement et ne pas se laisser distancer ? Face au risque d'écartèlement de notre région, le CESER Bourgogne Franche-Comté a cherché à comprendre les dynamiques à l'œuvre chez nos voisins et leurs conséquences sur notre région.

Par le jeu des fusions régionales, la Bourgogne Franche-Comté se trouve entourée de territoires plus puissants qu'elle : le Grand-Est au nord, Auvergne-Rhône-Alpes au sud, l'Île-de-France, sans oublier à l'est une zone frontalière avec la Suisse. L'ouverture à des coopérations et la recherche de synergies avec ces régions limitrophes et avec la Suisse, permettront à la Bourgogne-Franche-Comté de s'inscrire dans un territoire plus vaste, et d'acquérir ainsi davantage de lisibilité et d'attractivité. Le CESER a observé les stratégies de développement des régions voisines et leurs transformations économiques et sociales afin d'en tirer les conséquences en termes d'enjeux pour notre région.

Après un **panorama des dynamiques avoisinantes** à l'œuvre au-delà des frontières immédiates de la Bourgogne-Franche-Comté et l'identification de pistes à explorer pour favoriser la coopération interrégionale, le CESER porte une attention particulière aux espaces d'interconnexion, qualifiés parfois de « centralités périphériques », à travers **l'exemple de l'Arc jurassien**. Cette étude met spécifiquement l'accent sur l'espace frontalier français proposant des pistes précisant les mesures et les outils disponibles. Le CESER illustre ainsi l'importance d'arrimer ces espaces d'interconnexion en alliant une coopération transfrontalière, ou interrégionale, fondée sur la synergie, à une dynamisation de la zone frontalière adaptée à chaque cas.

Dans une dernière partie, le CESER formule des préconisations pour que la coopération avec les régions limitrophes et avec la Suisse soit partie intégrante de la stratégie de développement de la Bourgogne-Franche-Comté et inscrite dans la pratique politique des institutions qui la gouvernent. Il conclut par la nécessité d'asseoir la cohésion territoriale régionale sur une fédération d'ensembles urbains, sur le développement des mobilités et des communications et de donner un visage à une politique de coopération construite sur les atouts régionaux.



*Françoise Bévalot et Michel Morineau sont les rapporteurs de cet avis. Michel Morineau représente le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP). Françoise Bévalot représente l'université de Franche-Comté (UFC), l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et l'école nationale supérieure de mécanique microtechniques (ENSMM). Ils sont tous deux membres du 3<sup>e</sup> collège.*

**CESER BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional



## LES PRÉCONISATIONS DU CESER

### Inscrire les efforts à faire dans la longue durée

Penser prospectivement un avenir enviable en s'accrochant à des principes intangibles comme la solidarité, l'équité territoriale, le qualitatif... L'horizon 2050 est une bonne jauge.

### Construire une cohésion politique interne

La lisibilité de la BFC est essentielle pour jouer un rôle dans le système territorial national et européen, elle est étroitement dépendante de la cohésion du territoire et garante de son identité.

La région doit exister au-delà d'une « institution publique administrative de commodité » et s'affirmer comme entité symbolique. Les Bourguignons et les Francs-Comtois tiennent à leurs caractéristiques de personnalité mais cette volonté n'est pas contradictoire avec la recherche d'une unité par l'adhésion à un projet de développement commun fondé sur la recherche de l'égalité sociale et de l'équité territoriale.

### Asseoir la cohésion territoriale régionale sur une fédération d'ensembles urbains

- Penser l'organisation urbaine de la région comme un réseau multipolaire, seul apte à s'affranchir de l'absence de grande métropole de taille européenne.
- Engager une nouvelle politique d'organisation régionale adaptée à la configuration géographique et à ses caractéristiques socio-économiques.
- Cette organisation doit, avant tout, privilégier un principe d'équilibre territorial profitant à l'ensemble des territoires de la nouvelle région.

Dans la recherche d'un modèle de développement « original, inventif et adapté », le CESER se prononce ainsi pour « le fédéralisme » : une pratique politique et gestionnaire - une gouvernance - établie sur la mise en réseau de la métropole Dijon avec l'ensemble des cités du territoire.

### Asseoir la cohésion territoriale par le développement en priorité des mobilités et des communications, enjeu des politiques de coopération à venir

La Région est positionnée comme « un carrefour européen » mais elle s'avère difficile à traverser d'est en ouest et du nord au sud. Les continuités sont rompues ou interrompues : lignes LGV non terminées, goulot d'étranglement avec la Suisse, routes transversales est-ouest toujours en chantier...

Communiquer, se déplacer aisément et rapidement, par des moyens de transport ou des réseaux virtuels, est une condition essentielle à la cohésion du territoire et par voie de conséquences à une politique de coopération interrégionale fermement conduite.

C'est aussi le seul sujet où les quatre régions environnantes et la Suisse ont des intérêts convergents avec la Bourgogne Franche-Comté.

### Asseoir notre coopération avec les autres régions et la Suisse sur les atouts régionaux : tourisme, industrie, transition écologique, richesses naturelles...

La Région Bourgogne-Franche-Comté doit se présenter telle qu'elle est et non telle qu'elle croit ou voudrait être. Notre Région a tout intérêt à valoriser et soutenir le développement de ses secteurs forts (agroalimentaire, industrie du luxe, micro-techniques, industrie automobile, énergie, recherche, économie sociale et solidaire...) de façon à intéresser les Régions voisines. Elle doit par ailleurs être attentive à l'émergence et au soutien des micros projets et filières qui peuvent être porteurs d'avenir avec une attention particulière au développement de l'économie verte.

### Donner un visage à cette politique de coopération

Institutionnaliser la coopération interrégionale par le moyen d'une organisation politique, un ou des élus en charge, et administrative, un service de veille et d'études des coopérations utiles. Le CESER pense en effet qu'une politique qui n'est pas instituée est aléatoire et souvent non pérenne.

### Valoriser les compétences à coopérer des acteurs qui sont sur ses marges

Ne plus considérer ces territoires situés aux frontières administratives de la région comme des zones périphériques, comme des « parents pauvres » ou éloignés mais au contraire comme des « zones coutures » et les premiers points d'appui d'une politique de coopération dont ils doivent constituer le cœur.

Cet avis a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 14 novembre 2017.

**À SUIVRE...**